

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4245

Approbation d'une convention relative à la gestion des fluides de l'immeuble sis 3 rue Viricel à Lyon 6ème, occupé par l'Association Habitat et Humanisme, et à la gestion technique de la sous-station de chauffage commune à l'immeuble 3 rue Viricel et à certains bâtiments propriété de la Ville de Lyon, EI 06070

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4245 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES FLUIDES DE L'IMMEUBLE SIS 3 RUE VIRICEL A LYON 6EME, OCCUPE PAR L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME, ET A LA GESTION TECHNIQUE DE LA SOUS-STATION DE CHAUFFAGE COMMUNE A L'IMMEUBLE 3 RUE VIRICEL ET A CERTAINS BATIMENTS PROPRIETE DE LA VILLE DE LYON, EI 06070 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SAHLMAS, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré pour l'Action Sociale, dont le siège social est situé 171 avenue Thiers à Lyon 6ème, est propriétaire d'un immeuble sis 3 rue Viricel à Lyon 6ème. Cet immeuble, d'une surface de 4653 m², dispose de 59 logements répartis sur 7 étages, en sus du rez-de-chaussée et des sous-sols.

Dans l'attente de la réhabilitation complète de ce bien, la SAHLMAS a décidé de le mettre à disposition de l'Association Habitat et Humanisme Rhône, dans le cadre d'une convention d'occupation à compter du 20 mars 2018 pour une durée de 12 mois. Ce document stipule que le bien est à usage d'habitation et a pour destination l'accueil de personnes migrantes.

La Ville de Lyon est propriétaire du gymnase Viricel sis 100 rue de Sèze à Lyon 6ème (référéncé sous le numéro d'ensemble immobilier 06027 dans la base patrimoniale municipale) et de l'école élémentaire Louis Pradel située 83 rue Bossuet à Lyon 6ème (numéro d'ensemble immobilier 06007).

Les locaux du gymnase, le restaurant scolaire de l'école élémentaire et l'immeuble sis 3 rue Viricel, occupé par l'Association Habitat et Humanisme Rhône, sont desservis par une sous-station de chauffage urbain commune. La Ville de Lyon souscrit la police d'abonnement de chauffage urbain.

En outre, un abonnement d'électricité et un abonnement d'eau, souscrits par la Ville, sont communs aux locaux municipaux et à ceux occupés par l'Association.

La Ville a donc proposé à l'Association Habitat et Humanisme Rhône une convention afin de définir les responsabilités de chaque partie en matière de gestion technique de la sous-station de chauffage urbain, de gestion des abonnements de fluides communs, ainsi que les modalités de participation financière aux charges communes. La convention est consentie à compter de sa date de signature jusqu'au 19 mars 2019, date de l'échéance de la convention signée entre la SAHLMAS et l'Association Habitat et Humanisme Rhône pour l'occupation de l'immeuble sis 3 rue Viricel. Elle peut être reconductible de façon expresse si la convention consentie par la SAHLMAS est prolongée.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1 - La convention définissant les responsabilités de chaque partie en matière de gestion technique de la sous-station de chauffage urbain, de gestion des abonnements de fluides communs aux bâtiments municipaux et à l'immeuble occupé par l'association Habitat et Humanisme Rhône, ainsi que les modalités de participation financière aux charges communes, est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

3 - Les recettes de fonctionnement résultant de cette convention seront financées à partir des crédits inscrits au budget de la ville et seront imputées sur les chapitres 011,70 ou autres, fonction 020, 213.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY